



VILLE DE GIGNAC LA NERTHE  
SERVICE POPULATION / CITOYENNETÉ

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

( CARTES GRISES)

Perte / Vol

- Demande de certificat d'immatriculation complétée et signée
- Déclaration de perte délivrée par la mairie ou de vol (+ procès-verbal) délivré par le commissariat de police ou la gendarmerie
- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de – de 6 mois  
(EDF, Gaz, Téléphone fixe ou portable, Impôts, Assurance habitation...)
- Pour les personnes hébergées : Certificat d'hébergement signé par l'hébergeur et l'hébergé, carte d'identité en cours de validité de l'hébergeur
- Contrôle technique réalisé depuis – de 2 ans pour les véhicules ayant + de 4 ans
- Chèque ou mandat cash, à l'ordre du « régisseur des recettes Sous-Préfecture d'Istres »

**Pour le suivi de votre dossier vous pouvez consulter :**

**Site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)**

**Tél 0 800 105 716 de 5 H à 23 H 00**